



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 FEVRIER 2021

Présent-e-s :

M. Pierre TORRI, Président

M. Philippe ROCHETIN, Vice-Président

M. Sylvain DUPRAZ, Secrétaire

M. Laurent SEYDOUX, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Marion LOGEAN, Alexandra SAAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales
MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Jérémy DUCREST, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Teo KUTNER, Nicolas LENOIR, Marco SOLARI et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mmes Véronique ÖZAZMAN et Nathalie RUEGGER

M. Cédric EPENY

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING (*sur la base de l'enregistrement*)

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation des procès-verbaux des séances des 10 novembre et 8 décembre 2020**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions**
 - a) Sociale et enfance du 10 décembre 2020**
 - b) Aménagement et nouveaux quartiers du 18 janvier**
 - c) Sports du 21 janvier**
 - d) Sociale et enfance du 28 janvier**
 - e) Sécurité du 8 février**

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) **D 22-2020 R** : Autorisation donnée au Conseil administratif de signer la convention relative à l'intention de réaliser, en partenariat avec la société Rolliet Activités SA, les immeubles d'activités H1 et J au sein du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates
- b) **D 23-2021 P** : Crédit d'engagement de CHF 46'000.- destiné à l'aménagement d'un abribus à l'arrêt Roday à Plan-les-Ouates en direction du centre-ville
- c) **D 24-2021 P** : Constitution d'une servitude de passage à tous usages au profit de la parcelle N° 4435, sise à la route du Camp 6 et à charge de la parcelle N° 4434, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates, pour un montant à charge du bénéficiaire de CHF 70'000.-
- d) **D 25-2021 P** : Crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ N° 30'087 dit « Cherpines » à Plan-les-Ouates

6. Proposition du Conseil municipal

A. Projet de motion

- a) **M 03-2021 P** : Soutenons l'économie locale de Plan-les-Ouates

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Torri, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous à cette première séance du Conseil municipal de l'année 2021. Il souhaite également la bienvenue au public qui leur fait l'amitié et l'honneur de les écouter sur youtube et annonce les absences de Mmes Özazman et Rüegger, ainsi que de M. Epenoy. M. Kutner, quant à lui, n'est pas excusé et rejoindra certainement la séance avec un peu de retard.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 10 NOVEMBRE ET DU 8 DECEMBRE 2020

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020

Mme Ferri annonce avoir changé de prénom et demande que celui-ci soit corrigé, dans la liste des présences :

'Rosa Maria FERRI ELIAS' Lire : *'Romy FERRI ELIAS'*

Le Président, quant à lui, demande la correction suivante, en page 9 :

'3.38 Rianmont

M. Rodriguez annonce que les travaux pour la mise en séparatif du chemin Riant-Mont chemin Rianmont ...'

Lire :

'3.38 Riant-Mont

M. Rodriguez annonce que les travaux pour la mise en séparatif du chemin Riant-Mont chemin Riant-Mont ...'

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, sous réserve des corrections demandées.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020

Comme pour le précédent procès-verbal, **Mme Ferri** demande la correction de son prénom

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, sous réserve de la modification demandée.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 18 février 2021 et s'achèvera le 29 mars 2021.

2.2 Projet de loi PL 12584

Le Président rappelle qu'ils ont reçu le courrier du Grand Conseil sur le projet de loi PL 12584 relatif aux membres suppléants dans les Conseils municipaux. Ils ont pu en débattre dans les caucus et ne referont donc pas les débats ce soir, mais passeront uniquement au vote. Il demande aux conseillers municipaux s'ils sont favorables au principe d'une suppléance et annonce qu'il prend part au vote.

Le Conseil municipal est défavorable au principe d'une suppléance par 7 voix pour, 12 refus et 2 abstentions.

Le Président leur demande ensuite s'ils sont favorables au projet de loi PL 12584.

Le Conseil municipal est défavorable au projet de loi PL 12584 par 5 voix pour, 12 refus et 4 abstentions.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1 Projet de législature 2020-2025 du Conseil administratif

M. Magnin annonce que le programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif a été déposé sur leur place. Bien que quasiment réalisé au mois de novembre 2020, il a un peu de retard pour des questions de mise en forme et de détails. Ils ont pris le temps de le réaliser et il leur en souhaite une bonne lecture.

3.2 Fête des promotions

M. Magnin informe que la Fête des promotions du mois de juin 2021 est en discussion. Ils étudient les différents scénarios qui leur permettrait de maintenir cette fête.

3.3 Recrutement direct – 24 février 2021

M. Magnin annonce que le recrutement direct, pour les jeunes qui cherchent un apprentissage et les entreprises qui cherchent des apprentis, prévu le 24 février 2021, de 14H00 à 17H00, aura lieu sous forme digitale, par vidéo-conférence.

3.4 Week-end musical

M. Magnin informe que le week-end musical aura lieu par petits groupes. Il n'y aura pas de chorale et le concert final sera diffusé, pour les parents, sur youtube.

3.5 Ouverture du Café julienne

M. Magnin annonce que le Café julienne a ouvert ses portes pour les commandes à l'emporté.

3.6 Aide d'urgence

M. Magnin informe qu'ils travaillent sur la réalisation d'un modus operandi concernant l'aide d'urgence. Les différents Services de la Commune font actuellement des propositions au Conseil administratif, propositions sur lesquelles ce dernier devra se déterminer très bientôt.

3.7 Journée du savoir-faire horloger '*Autour du temps*' – Octobre 2021

Concernant la Journée du savoir-faire horloger '*Autour du temps*', qui aura lieu au mois d'octobre 2021, **M. Magnin** annonce qu'une trentaine d'entreprises sont d'ores et déjà intéressées à participer à ces portes ouvertes. Cela s'annonce donc comme un succès, en espérant qu'au mois d'octobre 2021, cela puisse avoir lieu. Il reviendra sur le sujet en commission, au mois de mars 2021.

3.8 Ressources humaines et Covid-19

Dans le cadre des ressources humaines, **M. Magnin** informe que la semaine précédente, ils ne comptaient aucun malade du Covid et aucune personne en quarantaine sur toute l'Administration communale. Cette semaine, personne n'est touché par le Covid, mais 1 % des employés est en quarantaine, soit deux personnes. Et les employés qui peuvent être en télétravail, soit 56 % du personnel, le sont actuellement.

3.9 Jobs d'été

M. Magnin annonce que les jobs d'été sont ouverts et qu'il est possible d'y postuler jusqu'à la fin du mois de février 2021.

3.10 Campagne de vaccination

M. Magnin informe que la Commune a fait une demande au Médecin cantonal pour qu'au moment où la campagne de vaccination monte en intensité, le personnel de santé puisse venir sur Plan-les-Ouates qui mettra des locaux à disposition pour permettre la vaccination, en proximité, des personnes qui le souhaitent.

3.11 Sport

Mme Monbaron annonce qu'au niveau du sport, rien n'a changé. Les personnes adultes ne sont pas autorisées à faire du sport. Les infrastructures communales sont, de toute façon, fermées. Les jeunes, quant à eux, peuvent continuer à pratiquer jusqu'à l'âge de 16 ans.

3.12 Sécurité

Mme Monbaron informe qu'ils ont subi quatre petits incendies de poubelles sur le secteur du Pré-du-Camp et le parking souterrain du chemin de Vers. Grâce aux caméras installées dans le parking, les images des auteurs ont pu être extraites et transmises à la police cantonale pour l'enquête. Ils relèvent, heureusement, qu'il n'y a eu que très peu de dégâts.

3.13 Contrôles de vitesse

Mme Monbaron rappelle que des contrôles de vitesse avaient été annoncés dans les zones 30 km/h. Le premier contrôle s'est effectué le mardi 2 février 2021, de 08H30 à 10H00, à la route des Chevaliers-de-Malte, au cours duquel 167 véhicules ont été contrôlés, 14 infractions relevées et 8 véhicules interpellés. Il n'y a pas eu de délit important en soi et la vitesse maximum relevée était de 45 km/h.

3.14 Appel à projets coopératives du Rolliet

Mme Monbaron informe que l'appel à projets coopératives du Rolliet devait se dérouler, pour la deuxième phase du jury, le 12 mars 2021. Or, il est fort possible que ceci soit repoussé à une date ultérieure. En effet, le souhait est de pouvoir tenir ce jury en présentiel, afin d'avoir des échanges fructueux entre les équipes qui viendront présenter leur travail et les membres du jury. Le calendrier risque donc d'être revu, les personnes concernées seront informées ultérieurement.

3.15 Travaux du tram

M. Rodriguez annonce qu'après plusieurs années d'attente, le démarrage du chantier est prévu pour le 22 février 2021, avec le début des travaux préparatoires. Ces derniers concernent principalement les abattages d'arbres, qui seront compensés par de nouvelles plantations le long du tracé, ainsi que le démantèlement de certains candélabres sur le chemin des Palettes, l'avenue du Curé-Baud et la route de Base. Un schéma de circulation a été présenté au Conseil administratif avec la planification des différents travaux à partir du 22 février 2021. La circulation sur la route de Base ne sera pas interrompue. Nonobstant, des mesures spécifiques seront mises en place sur l'ensemble des chemins perpendiculaires y débouchant. Certains mouvements ne seront plus possibles aux giratoires, dès le 1^{er} mars 2021 et ce, durant quelques semaines. Les itinéraires cyclables seront déviés par le chemin du Clos ou par les Cherpines et les accès aux propriétés privées seront assurés. Concernant la communication et en l'absence des possibilités de réaliser une présentation publique, pour cause de Covid, une vidéo sera mise en ligne fin février 2021 sur les réseaux cantonaux et communaux, expliquant le projet en général, ainsi que les travaux pour les 4 prochains mois. Une borne d'information sera installée, chez Skylab, à la sortie du parking. Un tout ménage, nommé '*Info mobilité*', adressé aux habitants et habitantes, ainsi qu'aux entreprises de la Ziplo, est en cours d'envoi pour annoncer le démarrage des travaux, indiquer le lien web vers la vidéo et expliquer les mesures de circulation, à l'instar de ce qui se réalise sur d'autres chantiers du tram. Par la suite, des fiches '*Info mobilité*' seront envoyées à chaque modification de schéma de circulation ou lorsque des phases importantes du chantier auront lieu. La Centrale Mobilité sera également l'un des transmetteurs de communication pour la Ziplo. La mise en exploitation de cette ligne est prévue pour fin 2023.

M. Teo Kutner rejoint la séance à 20H10.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à e)

a) Sociale et enfance du 10 décembre 2020 (annexes a)

Mme Ferri donne lecture de son rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) **Aménagement et nouveaux quartiers du 18 janvier** (annexe b)

En l'absence de M. Epenoy, **le Secrétaire** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) **Sports du 21 janvier** (annexe c)

Mme Dubois donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) **Sociale et enfance du 28 janvier** (annexe d)

Mme Ferri donne lecture de son rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) **Sécurité du 8 février** (annexe e)

Mme De Mitri donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

a) **D 22-2020 R : Autorisation donnée au Conseil administratif de signer la convention relative à l'intention de réaliser, en partenariat avec la société Rolliet Activités SA, les immeubles d'activités H1 et J au sein du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 22-2020 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 8 décembre 2020. Cette délibération a été renvoyée en commission Aménagement et nouveaux quartiers qui, dans sa séance du 18 janvier 2021, a préavisé favorablement à l'unanimité, sous réserve de deux amendements.

Mme Monbaron explique que dans sa séance du 18 janvier 2021, la commission a reçu des informations sur cette délibération et a alors proposé d'y ajouter deux amendements ; le premier consiste à supprimer la date du projet de convention, en bas de la page 1 et le deuxième, de modifier le premier point des *Décide*, de la façon suivante :

'D'autoriser le Conseil administratif à signer la convention relative à l'intention de réaliser, en partenariat avec la société Rolliet Activités SA, les immeubles ...'

Lire :

'D'autoriser le Conseil administratif à signer la convention relative à l'intention de réaliser, en partenariat avec la société Rolliet Activités SA (ou tout acquéreur se substituant à elle), les immeubles ...'

Ceci simplement au cas où Rolliet Activités SA venait à être vendue ou si l'interlocuteur venait à changer, le Conseil administratif n'ait pas besoin de revenir devant le Conseil municipal pour ceci.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ces deux amendements.

Par 21 voix pour, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte ces deux amendements.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 22-2020 R par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

b) D 23-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 46'000.- destiné à l'aménagement d'un abribus à l'arrêt Roday à Plan-les-Ouates en direction du centre-ville

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 23-2021 P (annexe 2), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M Rodriguez explique que cette demande de crédit d'engagement, pour un montant de CHF 46'000.-, est destinée à l'installation d'un abribus à l'arrêt Roday, sur la route d'Annecy. Pour mémoire, une pétition avait été signée en 2019 par les riverains et adressée au Conseil municipal, afin d'installer un abribus, au vu du nombre d'utilisateurs tout au long de l'année. Cette pétition avait alors été renvoyée au Conseil administratif qui a effectivement pu constater la nécessité d'implanter cet abribus. Compte tenu que cet arrêt se situe sur du domaine public cantonal, l'Office Cantonal du Génie Civil (OCGC) a été contacté. Ce dernier a alors indiqué que cet arrêt faisait partie des arrêts destinés à la mise aux normes, conformément à la loi sur les égalités des personnes handicapées (LHand). Cette mise aux normes consiste à surélever le quai d'embarquement. Par manque de place et pour ne pas abattre deux peupliers dans l'alignement de la route, le projet est de déplacer cet arrêt d'une trentaine de mètres, conformément à ce qui est déjà prévu par l'Office Cantonal. Cet arrêt reste donc sur la Commune et toujours sur une parcelle du domaine public cantonal. Administrativement, il y a une petite partie sur la commune de Troinex, ce que les Services n'ont effectivement pas mentionné dans l'exposé des motifs. L'OCGC prend à sa charge tous les travaux de génie civil en rapport à cette surélévation. La Commune, quant à elle, prend en charge les coûts d'installation de cet abribus et de ses fondations, considérées comme du mobilier. Le coût total de l'implantation de l'abribus s'élève à CHF 46'000.- et se décompose comme suit : CHF 10'000.- pour les travaux de génie civil concernant les fondations, CHF 20'000.- pour l'abri bus et la poubelle, CHF 5'500.- pour les honoraires, CHF 4'000.- pour les frais, ce à quoi sont ajoutés les divers et imprévus, ainsi que la TVA, pour un total de CHF 46'000.- TTC. Afin de faire le point sur l'ensemble des abribus de la Commune, il propose aux conseillers municipaux de renvoyer cet objet en commission, afin de regarder quels sont peut-être les autres arrêts pour lesquels ils auraient besoin, à l'avenir, d'un abribus.

Le Président annonce que le Bureau du 28 janvier 2021 préconise un renvoi en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 23-2021 P en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

c) **D 24-2021 P : Constitution d'une servitude de passage à tous usages au profit de la parcelle N° 4435, sise à la route du Camp 6 et à charge de la parcelle N° 4434, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates, pour un montant à charge du bénéficiaire de CHF 70'000.-**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 24-2021 P (annexe 3). Cette dernière est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité. Le Président prend part à ce vote.

Sur la base d'un plan de situation qui se trouve dans l'exposé des motifs, **Mme Monbaron** situe cette parcelle à l'angle de la route du Camp et du bout de la promenade tordue. Elle explique qu'il s'agit de la première maison qui se trouve sur la droite, après la promenade tordue. Il s'avère que sur cette parcelle, le propriétaire a l'intention de réaliser deux autres villas et que le chemin d'accès de sa villa actuelle passe sur un petit chemin parallèle à la promenade tordue. Pour construire ses villas, ce propriétaire va donc diviser sa parcelle en deux parcelles et les deux villas seront construites sur la partie actuellement vierge. Afin que les futurs propriétaires puissent accéder à leur villa, il faut bien envisager un accès. Ils ont donc le choix, soit de passer sur ce chemin existant, soit de créer un chemin qui donne sur la route du Camp, en passant sur la parcelle existante. Or, cela n'est pas souhaité actuellement par les promoteurs de cette opération, qui demandent donc à la Commune de pouvoir utiliser le chemin existant pour desservir les nouvelles constructions. La Commune a donc examiné ceci et propose la constitution d'une servitude en bonne et due forme, au montant qui est mentionné ici, soit CHF 70'000.-. elle précise qu'il y a eu une certaine réflexion pour arriver à ce montant et afin que cela puisse leur être expliqué plus en détails, elle propose de renvoyer cet objet en commission Aménagement et nouveaux quartiers.

Le Président annonce que le Bureau du 28 janvier 2021 préconise, quant à lui, un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 24-2021 P, en commission Aménagement et nouveaux quartiers, par 22 voix pour, soit à l'unanimité. Le Président a pris part au vote.

d) **D 25-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ N° 30'087 dit « Cherpines » à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 25-2021 P (annexe 4), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle que dans le cadre du PLQ du Rolliet, qui a été voté et accepté en avril 2018, les demandes d'autorisation de construire seront déposées à la mi-2021 et que les premiers travaux de construction commenceront durant l'année 2022. Il s'agit maintenant de s'attaquer au PLQ dit 'des Cherpines', c'est-à-dire le PLQ comprendra tout le reste du périmètre des Cherpines, hormis la zone industrielle bien évidemment. Sur ce périmètre seront construits environ 3'000 logements. Il s'agit-là de la même procédure que pour le Rolliet. Le Conseil administratif demande un crédit pour mutualiser toutes les études qui vont devoir être faites sur ce périmètre des Cherpines. Il faut savoir que la Commune dispose de 4,8 % de l'entier des droits à bâtir qui seront construits dans ce PLQ. Elle est donc future propriétaire d'immeubles et c'est donc à ce titre que ce crédit est ouvert. Ce n'est pas la Commune, en tant que collectivité publique, qui va financer ces études. Ce crédit représente les différentes études mentionnées

dans l'exposé des motifs, c'est-à-dire que ce montant sera destiné à des études géotechniques, à l'analyse de la pollution des sols et des sous-sols, à des prestations de géomètres, à établir des servitudes, ainsi que des prestations juridiques. Cela concernera également des frais de notaire pour les mutations parcellaires et la participation aux frais de pilotage des études. Tout ceci devrait commencer et durer toute l'année 2021, en parallèle de l'avancement du PLQ des Cherpines.

Le Président annonce que le Bureau du 28 janvier 2021 préconise un renvoi en commission Aménagement.

M. Seydoux annonce que son groupe propose, quant à lui, un vote sur le siège étant donné qu'il s'agit d'une opération assez standard et qu'ils n'auront pas beaucoup plus d'informations que ce qui figure dans les documents. Et finalement, ils n'ont pas beaucoup de marge de manœuvre ; ils ne peuvent de toute façon pas négocier des montants, ni autre chose. Il propose donc que les conseillers municipaux qui ont des questions, les posent et qu'ils votent ceci sur le siège.

Il semble à **M. Favre** que ce dossier a déjà été traité en commission. Ceci dit, il rejoint l'avis de M. Seydoux de voter cela sur le siège.

Mme Monbaron ne pense pas qu'ils l'aient déjà vue en commission. Par contre il leur a peut-être été annoncé, en commission, qu'ils allaient recevoir cette délibération. Et elle fait remarquer qu'ils ont déjà vu, exactement la même opération pour le Rolliet, le même principe, à savoir une participation proportionnelle aux droits à bâtir de chacun des propriétaires de terrain sur le PLQ.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de vote sur le siège.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 25-2021 P par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Projet de motion

a) M 03-2021 P : Soutenons l'économie locale de Plan-les-Ouates

Mme Baillon donne lecture de cette motion M 03-2021 P (annexe 5).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 20 voix pour et 1 refus.

M. Solari donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

M. Di Giorgio demande aux motionnaires si de grandes multinationales, telles que la Migros ou la Coop, sont comprises dans les commerces bénéficiaires des bons qu'ils souhaitent offrir à la population.

Mme Baillon lui répond que ce n'est justement pas du tout le cas. Il est bien mentionné, dans cette motion, vers qui elle se dirige.

M. Di Giorgio rappelle qu'il y a eu énormément de souci, en Ville de Genève, en raison du fait que les grandes multinationales ne faisaient pas partie des commerces bénéficiaires de ces bons. Il pense qu'ils iraient au-devant de problèmes, s'ils enlèvent ces deux grands commerces que sont la Coop et la Migros sur Plan-les-Ouates.

Mme Baillon souhaite rester positive, en pensant qu'il ne va pas se passer une chose pareille à Plan-les-Ouates. Mais ils peuvent effectivement imaginer que ce soit le cas. Ceci dit, ils auront des réponses lors du débat en commission.

M. Magnin les remercie pour cette motion qui lui inspire plusieurs commentaires. Le premier, est que sur les communes qui ont fait ces bons et proposer cette aide à l'économie, il y a des bonnes et des mauvaises expériences. Il est nécessaire de cibler correctement les bénéficiaires de ces bons qui ont pour but d'aider l'économie et les commerces. Cela demande donc de fixer des critères, afin d'éviter un certain nombre de débordements et d'éviter que cela atteigne des personnes qui ont potentiellement fait un 'peu plus de beurre' pendant cette période, car d'autres commerces étaient fermés. Pour atteindre cette cible, il faut bien se rendre compte qu'en ce moment, un certain nombre de commerces sont fermés et que s'ils devaient distribuer des bons actuellement, cela ne toucherait pas ceux qui en ont le plus besoin. De plus, pour prendre l'exemple de la Ville de Genève, l'objectif de son action est exclusivement de favoriser le commerce digital ; il s'agit d'une création digitale d'un centre commercial de proximité, ce qui est très intéressant. Si leur intention est la même, à ce moment-là, ils pourraient tout à fait se mettre en contact avec cet opérateur vaudois qui a une plateforme de vente et qui a fait une promotion pour le Canton de Vaud et imaginer quelque chose qui aille dans ce sens, pour autant qu'ils soient intéressés. Au niveau du montant, CHF 300'000.- est une très grosse somme. Et il rappelle qu'en termes d'actions, le Conseil administratif a déjà libéré certains de ses locataires, sur la base des demandes qui ont été faites, de l'obligation de payer les loyers pour les baux commerciaux. Il est entré en matière sur les demandes, au cas par cas, en fonction de l'activité des commerces qui ont dû fermer. D'autre part, sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal a d'ores et déjà voté CHF 200'000.- d'aide, pour le sport, la culture, le social et l'économie. Il leur demande donc de pouvoir, au minimum, en discuter en commission ou de venir avec une autre proposition. Il s'agit de fixer des critères, de savoir à qui ils s'adressent et de déterminer la mission de ces bons. Il pourra également leur faire partager les bonnes expériences qu'il a pu entendre en sa qualité d'acteur économique pour la commune de Plan-les-Ouates, de la part de ses collègues d'autres communes. S'ils renvoient cet objet en commission Finances, la prochaine séance de cette commission aura lieu le 9 mars 2021. Dans ce délai il essayera, avec M. Maguire, délégué à la promotion économique, de prendre plus de renseignements. Mais il ne veut pas d'une motion qui prévoit une distribution tout-venant. Cela ne fonctionne pas.

Deux ou trois éléments de cette motion dérangent **M. Dupraz**. Premièrement, la notion d'arrosoir ; il est là question de donner CHF 20.- ou CHF 30.- à chaque habitant. Or, il pense qu'il y a beaucoup de personnes qui n'auront pas vraiment besoin de ces CHF 20.-, alors qu'effectivement, cela peut être une promotion pour le commerce de proximité. Il aimerait connaître le nombre de commerces de proximité qu'ils ont à Plan-les-Ouates, comparé à Lancy. Il s'est renseigné sur cette même action qu'a menée la Commune de Lancy ; 250 commerces de proximité étaient concernés par cette opération. Parmi ces commerces, il y avait 67 restaurants et 57 garages, donc des commerces liés aux voitures et aux cycles. Il s'interroge sur l'intérêt de donner CHF 20.- pour aller réparer sa voiture. D'autre part, cette motion prévoit de donner de CHF 20.- à CHF 30.- par habitant. A Lancy, il s'agissait de verser ces montants par foyer. Il faudrait également réfléchir à cela. Il s'est également intéressé à l'action d'une autre commune, à savoir Yverdon, qui a attribué une aide financière issue du Fonds de secours '*Ville d'Yverdon solidaire*'. Celle-ci a débloqué CHF 500'000.- et chaque entreprise domiciliée sur Yverdon ou chaque personne habitant Yverdon depuis un certain temps, pouvait faire une demande d'aide. Celle-ci pouvait s'élever jusqu'à CHF 20'000.- pour une entreprise et jusqu'à CHF 5'000.- pour un privé. De plus, concernant cette motion, il se dit dérangé par le fait qu'elle ne prévoit pas des bons à la Coop ou à la Migros, car pour les gens qui ont vraiment des problèmes pour se nourrir, ces bons de CHF 20.- ne vont pas leur servir beaucoup. Cette motion part d'une bonne intention, mais ils ne vont pas toucher les personnes qui en ont besoin. Pour s'être renseigné, ils pourraient à ce moment-là donner de l'argent à la Fondation sociale de l'Université de Genève qui aide les

étudiants qui sont dans le besoin. Il y a beaucoup d'autres solutions que d'adopter un système d'arrosoir. Pour ces raisons-là, cette motion ne lui convient pas du tout et il n'aimerait même pas en discuter en commission Finances. Il aimerait que les motionnaires reviennent avec un projet qui soit plus ciblé sur les personnes et les entreprises qui en ont vraiment besoin.

Mme Baillon convient que cette motion est un peu générale. Cependant, leur intention est justement de vraiment cibler ceux qui en ont besoin. Il est donc clair qu'ils peuvent discuter de cela en commission. Et elle rejoint la proposition de M. Magnin de la renvoyer en commission. Pas seulement en commission Finances, mais également en commission sociale. A ce moment-là, ils pourront fixer tous les critères nécessaires pour que ce ne soit pas un système d'arrosoir, qui touche également ceux qui n'en ont pas besoin.

Mme Saas adhère aux propos de M. Dupraz. Elle s'est également renseignée sur ce qui a été fait à Yverdon. Il s'agit d'un Fonds de secours et elle trouve cela beaucoup plus ciblé. Elle pense sincèrement que les motionnaires devraient prendre exemple sur ce qui a été fait là-bas et qui est beaucoup mieux ficelé. La lecture de cette motion l'a laissée dubitative. Concernant les commerces de proximité sur Plan-les-Ouates, il n'y a aucune liste, il n'y a rien de clair, ni de précis. Il n'y a non plus rien de clair dans l'exposé des motifs. En l'état, telle qu'elle est présentée ce soir, elle ne votera pas cette motion.

M. Tinguely juge les interventions de ce soir très intéressantes. Il vaudrait justement la peine de les approfondir en commission. Les motionnaires ne sont pas du tout fermés à changer l'orientation de cette motion, à cibler davantage les commerces qui en ont besoin. L'objectif est d'aider les entreprises et les commerces, ce n'est pas d'aider les gens. Ils sont bien d'accord sur le fait que CHF 20.- ne vont pas changer leur vie. Le but est de soutenir l'économie locale, de soutenir les pme, les gens qui travaillent, qui essaient de gagner leur vie et de faire vivre le tissu local. Il estime qu'ils seront plus intelligents, tous ensemble en commission, pour réfléchir et trouver une solution qui les satisfera tous. Il les invite donc tous à voter ce renvoi en commission, le but étant bien évidemment de ne pas voter cette motion ce soir.

M. Seydoux les remercie pour cette motion qui a le mérite de tous les concerner. Effectivement, ils ont tous envie de faire quelque chose. Ils se sentent impuissant par rapport à cette situation et chacun y va un peu de sa recette miracle, avec des effets positifs et négatifs, comme cela a pu être expliqué dans d'autres communes. Pour sa part, il encourage le renvoi en commission. Non pas pour discuter spécifiquement de cette motion, mais pour avoir une réflexion plus globale. Pour déterminer qui ils veulent aider principalement, s'il s'agit de l'économie ou des personnes. Pour lui, cela se discute en commission Finances. Et comme il a déjà eu l'occasion d'en parler lors de l'élaboration du budget, il estime qu'il y a une réflexion à avoir sur un Fonds global d'aide à l'économie, afin de pouvoir anticiper. Il propose le renvoi en commission pour avoir cette réflexion plus globale sur la manière dont ils souhaitent, à la fois soutenir, mais aussi développer l'économie locale à Plan-les-Ouates et avec quels moyens. Il y voit l'occasion de s'activer et de lutter contre cette impuissance qui les habite tous actuellement.

M. Favre rejoint pleinement Mme Baillon dans sa réflexion, estimant qu'il serait effectivement bien, en tout cas dans un deuxième temps, de voir également ceci en commission Sociale.

M. Magnin va aller exactement dans le sens inverse. Puisqu'effectivement, le but est d'aider l'économie, cela est typiquement du ressort de la commission Finances et économie. Il n'y a donc pas d'action sociale, proprement dit, pour les personnes. Ceci dit, étant en charge du social et du lien avec les entreprises et l'économie, il a déjà discuté avec M. Rodriguez de la possibilité d'être présent en commission Finances et d'apporter ainsi la sensibilité sociale. Mais mobiliser la commission sociale lui paraît peu pertinent.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cette motion en commission Finances, ainsi qu'en commission Sociale.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 03-2021 P en commission Finances, ainsi qu'en commission Sociale, par 20 voix pour et 1 abstention.

Le Président demande ensuite aux conseillers municipaux de se prononcer sur le renvoi de cet objet uniquement en commission Finances.

Cette proposition de renvoi en commission Finances uniquement n'obtient que 5 voix pour. Cette motion M 03-2021 P, déposée par le parti socialiste et les Verts, est donc renvoyée en commission Finances, ainsi qu'en commission Sociale, par 20 voix pour et 1 abstention.

7. QUESTIONS

7.1 Fonds d'aide à la mobilité

Concernant l'aide à la mobilité, **M. Kutner** a remarqué, pour les ½ tarifs, que les formulaires ne peuvent être envoyés que par la poste et non pas par courriel ou tout simplement laissés à l'accueil de la Mairie. C'est en tout cas ce qui est dit sur le site. Il demande quelle en est la raison.

Mme Monbaron lui répond qu'elle l'ignore. Elle prend bonne note de la question à laquelle elle répondra lors du prochain Conseil municipal. Elle suppose toutefois que c'est simplement pour éviter qu'il y ait trop de monde à l'accueil de la Mairie en raison de la pandémie. Mais cela ne devrait pas empêcher les personnes de les déposer dans la boîte aux lettres. A moins qu'ils doivent y joindre des documents officiels. Elle va se renseigner.

7.2 Subvention pour les abonnements TPG

M. Tinguely fait remarquer que l'octroi de la subvention pour les abonnements TPG a changé depuis le 1^{er} février 2021. Pour pouvoir bénéficier de la remise sur le prix, il faut à présent passer par le site des TPG, s'inscrire, que la Commune valide l'inscription et ensuite aller chercher son abonnement. Il demande pour quelle raison cela devenu plus compliqué. A l'époque, il suffisait de se présenter à la Mairie avec la quittance d'achat de son abonnement et sa carte TPG pour être remboursé. Il demande s'il allait y avoir une certaine souplesse, car il imagine que beaucoup de gens risquent d'aller acheter leur abonnement TPG et se présenter, ensuite, à la Mairie. D'autre part, toujours par rapport à ces subventions mobilité, en tant que possesseur d'un abonnement ½ tarif pour les CFF, il a demandé la participation de la Commune qui en rembourse 1/3. Il a alors été étonné du nombre de documents qu'il faut rendre. Pour obtenir ces subventions, il y a au moins cinq à six pages papier à renvoyer à la Mairie. Administrativement, il trouve ceci un peu lourd et se demande s'il n'y a pas moyen de simplifier un peu ces démarches.

Mme Monbaron répond à la question portant les abonnements TPG ; effectivement, le changement a été mis en œuvre après s'être aperçus, en allant sur le site des TPG, qu'il y avait la liste de toutes les communes qui accordaient des subventions, mais que Plan-les-Ouates n'y était pas. Sachant que leur Commune accorde également des subventions à la population, ils se sont demandé pourquoi cela n'était pas indiqué sur le site. C'est ainsi qu'ils ont eu connaissance de cette possibilité qu'utilisent les autres communes, de passer directement par les TPG pour gérer cette diminution des coûts à l'achat des abonnements. Ils ont donc étudié cette possibilité qui les a convaincus et depuis que cela a été mis en œuvre, une seule personne s'est présentée à l'accueil parce qu'elle s'était trompée. A ce niveau-là, il n'y a pas de souci. Après discussion avec les TPG, le remboursement s'est fait quand même. Mais il ne faut pas se servir de cette règle, simplement parce que les gens ont la flemme de faire la démarche. Il s'agit d'une prestation offerte gratuitement par les TPG qui envoient ensuite le décompte. La grande base du

travail se fait maintenant aux TPG, ce qui a libéré passablement de temps pour les collaboratrices de l'accueil. Ils ont ainsi beaucoup moins de monde qui patiente au guichet. Cela permet vraiment de fluidifier et de fournir une réponse plus rapide aux personnes qui viennent au guichet pour d'autres choses que les abonnements TPG.

Concernant toutes les démarches administratives et tous les papiers qu'il faut fournir pour les abonnements ½ tarifs des CFF, **M. Rodriguez** annonce qu'il va regarder comment cela se passe exactement pour voir s'ils peuvent alléger la procédure et peut-être changer un peu les habitudes.

7.3 Déchets au sol

Concernant les déchets au sol, dans les buissons, sur les pistes cyclables, dans les parcs et les préaux, qui sont de plus en plus nombreux, **M. Lenoir** demande s'il y a moins de nettoyage en raison du Covid ou pour une autre raison.

Mme Monbaron lui répond qu'il n'y a pas moins de nettoyage, mais que les gens sont plus négligents.

M. Lenoir demande si le jeune qui nettoyait le samedi ou le dimanche matin est toujours là et si ce n'est pas le cas, si cela peut être une cause à effet.

M. Magnin lui répond que le jeune qui nettoyait durant le week-end n'est plus là depuis longtemps. Ce n'est donc pas la raison pour laquelle il y a plus de déchets.

M. Lenoir fait remarquer que ce sont des déchets qui sont là depuis longtemps et qui restent dans les buissons.

M. Rodriguez se renseignera auprès des Services et reviendra avec une réponse plus complète lors de la prochaine séance.

7.4 Changement de la fontaine sur la promenade tordue

M. Tinguely a remarqué que la fontaine en pierre taillée, de la promenade tordue, avait été remplacée par une nouvelle fontaine en acier et demande ce qu'il est advenu de l'ancienne fontaine ; si elle a été conservée pour être placée ailleurs ou si elle a été jetée.

M. Rodriguez prend bonne note de cette question à laquelle il répondra lors du prochain Conseil municipal, après s'être renseigné auprès des Services.

8. DIVERS

8.1 Séance commission Aménagement – 1^{er} mars 2021

Mme Monbaron annonce qu'une commission Aménagement aura lieu le 1^{er} mars 2021, à laquelle sont volontiers conviés les membres de la commission Infrastructures, afin qu'ils puissent traiter, avec ces deux commissions, la délibération sur les arbres. Cette séance est fixée à 19H30, avec l'audition d'un intervenant. Les commissaires recevront prochainement une convocation officielle.

8.2 Appel à dons du Locados

M. Haas tient à remercier virtuellement et publiquement le Locados pour avoir lancé, ce jour, un appel à dons, en collaboration avec le Refuge qui s'occupe d'aide aux personnes LGBT discriminées et en besoins. Il tient à les en féliciter et à les remercier.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 21H10, en souhaitant à tous un très chaleureux retour dans leur foyer.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

Le Secrétaire
Sylvain DUPRAZ

Le Président
Pierre TORRI

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sociale et enfance du 10 décembre 2020**
- b) **Aménagement et nouveaux quartiers du 18 janvier**
- c) **Sports du 21 janvier**
- d) **Sociale et enfance du 28 janvier**
- e) **Sécurité du 8 février**

Annexe 1)

D 22-2020 R : Autorisation donnée au Conseil administratif de signer la convention relative à l'intention de réaliser, en partenariat avec la société Rolliet Activités SA, les immeubles d'activités H1 et J au sein du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates.

Annexe 2)

D 23-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 46'000.- destiné à l'aménagement d'un abri bus à l'arrêt Roday à Plan-les-Ouates en direction du centre-ville.

Annexe 3)

D 24-2021 P : Constitution d'une servitude de passage à tous usages au profit de la parcelle N° 4435, sise à la route du Camp 6 et à charge de la parcelle N° 4434, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates, pour un montant à charge du bénéficiaire de CHF 70'000.-.

Annexe 4)

D 25-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ N° 30'087 dit « Cherpines » à Plan-les-Ouates.

Annexe 5)

M 03-2021 P : Soutenons l'économie locale de Plan-les-Ouates.

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 9 février 2021

Rapport de la commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle du Conseil municipal

Date et heure : jeudi 10 décembre 2020 - 20h00

Audition de l'association Sangeorgiu qui présente la situation d'une action de notre commune qui a débuté en 1990 et qui se poursuit avec des objectifs concrets.

Communication du Conseil administratif :

SOCIAL

- La responsable du service social présente la répartition des subventions sociales pour 2021 qui représente le 0.6% du budget de fonction communal.
- Le projet « Pool bénévoles » propose des prestations destinées aux aînés visant à favoriser le lien social.
- La convention 21-23 tripartite Fas'e a été signée, tous les objectifs fixés ont été pris en compte.
- Le plan de solidarité a été réactivé dans sa totalité.

ENFANCE

- Un point de situation est fait sur la gestion liée au COVID dans les institutions, les mesures prises sont principalement des consignes sanitaires et un plan de protection.
- Crèche Zinzolin : la date d'ouverture est prévue le 16 août 2021.
- Plusieurs espaces sont prévus dans la commune pour les tous petits, dont 6 places de jeux à La Chapelle Les Sciers.

Divers :

Le Conseil administratif envisage de lancer une étude sur les périmètres « Place des Aviateurs et Vélodrome » relative aux perturbations constatées dans le but de rencontrer les riverains concernés avec des éléments concrets.

La rapporteuse : Romy Ferri
Décembre 2020

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 9 février 2021

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS**

Date et heure : Lundi 18 janvier 2021 à 20h00
Lieu : Mairie – Salle du Conseil municipal

1. Délibération D 22-2020

Autorisation donnée au CA de signer la convention relative à l'intention de réaliser en partenariat avec la société Rolliet Activité SA pour les immeubles H1 et J au sein du plan localisé de quartier Rolliet à Plan-les-Ouates.

Une présentation de M. Gaillard complète, suivie de questions fournies des commissaires dont aucune n'est laissée sans réponse.

Deux amendements sont proposés :

1. La suppression de la notion de date
2. De préciser dans le décide n°1 : avec la société Rolliet Activité SA ou tout acquéreur se substituant à lui.

Le tout est voté à l'unanimité.

2. Communications du CA

Explications sur l'appel d'offres pour un pilotage au Cherpines lié au bien de la commune et de la crèche.

Le rapporteur : Cédric Epenoy
Le 28 janvier 2021

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 9 février 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : Jeudi 21 janvier 2021 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle du Conseil municipal.

Communications du Conseil administratif : Création du Service des Sports

Mme Monbaron présente en détail le projet de création du Service des Sports.

Après une séance de questions et de discussion, il a été décidé de fixer une nouvelle commission le 11 février 2021, afin de traiter ce sujet plus en détail.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 25 janvier 2021

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal, séance du 9 février 2021

Rapport de la Commission Sociale et enfance

Mairie – Salle du Conseil municipal

Date et heure : séance du jeudi 28 janvier 2021 19h30

Quartier de La Chapelle-Les-Sciens

- La commission constate qu'il manque un lieu destiné aux adolescents et aux petits.
- Le groupe de travail intercommunal souhaite que l'ancienne maison des jardins familiaux soit agrandie, ce qui représentera 300m2 de disponible pour une maison de quartier.
- Depuis janvier 2021, les TSHM s'activent sur le quartier pour évaluer les besoins.

Politique des aînés

- Pour une intégration des aînés dans la commune, une cohésion sociale et pour éviter leur isolement.
- Une délibération sera déposée lors d'un prochain CM (mars ou avril) proposant une étude relative aux besoins des aînés les plus vulnérables.

Salaire minimum

- Pour les emplois jeunes, un effet rétroactif sera appliqué dès le 1^{er} novembre 2020.
- La Commune va suivre les consignes de l'Ocirt, ce qui posera effectivement des problématiques pour les aides en crèche, pour l'insertion des jeunes et les jobs d'été.
- Une concertation est en cours par rapport aux stages d'insertion et jobs d'été.

Projet Engage

- Ce projet montre une volonté communale pour les jeunes de Bardonnex, Perly et Plan-les-Ouates
- Une séance prometteuse a eu lieu le 13 janvier 2021 par vidéo conférence pour définir les projets, une nouvelle séance aura lieu en février 2021.

Don du sang spécial jeunes

Avec le but de sensibiliser les jeunes aux bienfaits du don du sang. Cette question a très bien fonctionné, beaucoup de donateurs, dont 29 nouveaux en ce 6 janvier 2021.

Divers

-Les pétitionnaires sur les réfugiés grecques ont été reçus, et il a été convenu que la Commune fera une demande auprès des particuliers pour héberger les réfugiés, car la Commune ne dispose pas de locaux.

Etat de situation de la crèche de Zinzolin et du jardin d'enfants Les Abeilles :

Pour Zinzolin : le recrutement du personnel a débuté avec un nombre très important de candidatures.

Pour les Abeilles : déménagement si possible cet été.

Festivités :

Annulation des 10 ans de VéloRouge et des 30 ans des Serpentins, qui se referont d'une autre manière.

La rapporteuse : **Romy Ferri**

Janvier 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE

Date et heure : Lundi 8 février 2021, 20 heures

Lieu : Mairie – Salle du Conseil municipal

1. Communications du Conseil administratif

a) Point de situation sur les contrôleurs du stationnement

Dès le 1^{er} avril, trois contrôleurs du stationnement entreront en fonction et les utilisateurs entreront leur numéro de plaque dans les horodateurs à la place du n° de la place. Ceci permettra d'utiliser plusieurs parkings de la Commune dans la même journée sans devoir payer à double. Il sera possible de payer son parking avec son téléphone. La Commune a choisi Presto Park. Cette application permet de garder en réserve la part de stationnement payée mais non utilisée en cas de départ avant l'heure prévue, pour le financement d'une utilisation ultérieure.

b) Point de situation sur le système choisi pour le contrôle du stationnement (système FRANIC)

Grâce à ce nouveau système, les contrôleurs utiliseront une application mobile et une imprimante pour délivrer les amendes. Les données seront envoyées directement au Service des contraventions et au système comptable de la Commune. Mise en fonction prévue : fin juin.

c) AIMP : choix de la nouvelle société de sécurité

La commune a lancé un appel d'offres pour challenger diverses sociétés de sécurité. Au final, c'est Protectas qui l'a remporté.

d) Caméras parking Champ-Joly

Constat de déprédations régulières dans le parking Champ-Joly. Mme Monbaron propose de déposer une délibération afin de poser des caméras du côté public du parking, afin de pouvoir dissuader et identifier les auteurs de ces déprédations. Une discussion s'ensuit. La commission est favorable à l'unanimité à la présentation d'une délibération.

e) Divers

- Plusieurs contrôles ont eu lieu concernant le respect des mesures COVID sur la Commune. En général, cela est bien respecté.

- Contrôle radar dans la zone 30 rte des Chevaliers-de-Malte : 167 véhicules contrôlés, 14 infractions, 8 véhicules interpellés sur place. Vitesse maximum relevée : 45km/h.

- Place des Aviateurs : le dossier suit son cours.

La rapporteuse : Anita De Mitri, le 8 février 2021

DELIBERATION

autorisation donnée au Conseil administratif de signer la convention relative à l'intention de réaliser, en partenariat avec la société Rolliet Activités SA, les immeubles d'activités H1 et J au sein du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Vu le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu la modification de limites de zones MZ N° 29'711 – PL 10523, approuvée par le Grand Conseil le 24 septembre 2010, qui a fait l'objet d'un référendum accepté par la population le 15 mai 2011,

vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013, suite à la résolution R 13-2013 acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 2013,

vu l'adoption du PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet » par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018,

vu le règlement du PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet » intégrant les droits à bâtir activités de la commune de Plan-les-Ouates dans l'immeuble H1 du périmètre,

vu la possession par la commune de Plan-les-Ouates de 55,4% des droits à bâtir du bâtiment H1,

vu le regroupement des autres propriétaires privés du périmètre du Rolliet en une société « Rolliet Activités SA » mettant en commun l'ensemble de leurs droits à bâtir activités dont 44.6% du bâtiment H1 et 100% du bâtiment J,

vu la volonté de développer en commun les bâtiments d'activités H1 et J du PLQ Rolliet afin de profiter de synergies dans les programmes liés à la santé (Pôle Santé-social dans H1 et EMS dans J) et dans la réalisation,

vu la volonté de la Commune de conserver un droit de superficie sur la parcelle supportant l'immeuble H1 afin de conserver un droit de regard sur la conservation à long terme d'une programmation santé-social grand public dudit immeuble,

vu le projet de convention de Me Bolsterli, permettant de garantir la réalisation et le financement par tous les propriétaires de ces surfaces, ainsi que la programmation du bâtiment H1 selon les souhaits de la Commune,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'autoriser le Conseil administratif à signer la convention relative à l'intention de réaliser, en partenariat avec la société Rolliet Activités SA (ou tout acquéreur se substituant à elle), les immeubles H1 et J permettant de garantir la réalisation effective du Pôle Santé-social et sa pérennité.
2. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature de la convention.

SCA/YG/phz/#93'124 – 09.02.2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 23-2021 P**
Séance du 9 février 2021

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 46 000 F destiné à l'aménagement d'un abri bus à l'arrêt Roday à Plan-les-Ouates en direction du centre-ville

Vu l'arrêt des transports publics « Roday » des lignes TPG 44 et 62 circulant sur la route d'Anney,

vu que cet arrêt des transports publics n'est pas équipé d'un abri bus,

vu la pétition Pe 05-2019 du 16 mai 2019 adressée au Conseil municipal, munie de 93 signatures, demandant l'installation d'un abri bus à l'arrêt « Roday » en direction de Carouge,

vu le renvoi au Conseil administratif de la pétition Pe 05-2019 le 24 septembre 2019 par le Conseil municipal,

vu les 135 montées par jour en moyenne pour l'arrêt « Roday » en direction de la ville, attestant de sa fréquentation et justifiant l'aménagement d'un abri bus,

vu l'exposé des motifs EM 23-2021, de février 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter l'aménagement d'un abri bus à l'arrêt « Roday » à Plan-les-Ouates en direction du centre-ville.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 46 000 F, destiné à financer la construction et l'aménagement de cet abri bus.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 46 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir le montant net prévu de 46 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

SCA/MC/phz/bg/ # 93'029 – SF/PL – février 2021

Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 24-2021 P**
Séance du 9 février 2021

PROJET DE DELIBERATION

relatif à la constitution d'une servitude de passage à tous usages au profit de la parcelle N° 4435, sise à la route du Camp 6 et à charge de la parcelle N° 4434, propriété de la commune de Plan-les-Ouates, pour un montant à charge du bénéficiaire de 70 000 F

vu la parcelle N° 4434, dite Promenade Tordue, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu la présence d'une servitude déjà existante RF 35 611 à tous usages, à charge de la parcelle N° 4434, propriété de la commune de Plan-les-Ouates et au profit des parcelles N°s 4342, 4344, 4345, 4360, 4361, 4407, 4408, 4427, 4428, 4512 et 4513,

vu l'utilisation jusqu'alors du chemin existant situé sur la parcelle N° 4434 pour l'accessibilité par des véhicules au garage situé au bout de la parcelle N° 4435,

vu le plan de servitudes établi par le bureau Géomètres associés Ney & Hurni SA le 30 juin 2020 qui reprend l'assiette du chemin précité,

vu le projet de construction de 2 villas sur la parcelle N° 4435 relatif à l'autorisation DD 112'943 délivrée par l'Office des autorisations de construire en date du 9 décembre 2020,

vu l'exposé des motifs EM 24-2021, de février 2021, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention,

1. D'accepter la constitution d'une servitude de « passage à tous usages » au profit de la parcelle N° 4435, sise à la route du Camp 6 et à charge de la parcelle N° 4434 propriété de la Commune, selon le plan de servitudes établi par le bureau Géomètres associés Ney & Hurni SA le 30 juin 2020, moyennant le paiement d'une indemnité de 70 000 F, sachant que les frais de maintien et d'entretien de cet espace sont partagés entre les différents bénéficiaires de cette servitude tout au long de la durée de vie de celle-ci.
2. De comptabiliser l'indemnité reçue en revenu dans le compte de résultats.
3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature du ou des acte(s) notarié(s) régissant la création de cette servitude.

SCA/VLM/phz/bg/#93'786 - SF/PL – février 2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 25-2021**
Séance du 9 février 2021

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 100 000 F pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ N° 30'087 dit « Cherpines » à Plan-les-Ouates

vu le Plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu la modification de limites de zones MZ N° 29'711 – PL 10523, approuvée par le Grand Conseil le 24 septembre 2010, qui a fait l'objet d'un référendum accepté par la population le 15 mai 2011,

vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013, suite à la résolution R 13-2013 acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 2013,

vu le travail de la Maîtrise d'œuvre Urbaine (MOEU) cofinancé par le Canton et les communes de Confignon et Plan-les-Ouates entre décembre 2013 et juin 2014, aboutissant à la réalisation d'un plan guide de quartier et la validation de celui-ci par le COPIL du 17 juin 2014,

vu la réalisation, par l'Office de l'urbanisme, du dossier de PLQ d'ensemble N° 30'087 dit « Cherpines », actuellement au stade de l'enquête technique,

vu la possession par la Commune de 4.80% des droits à bâtir dans le périmètre du futur PLQ dit « Cherpines »,

vu la création de la société GD Cherpines SA, regroupant une majeure partie des propriétaires du périmètre,

vu le lancement par GD Cherpines SA, en association avec la Commune, d'études techniques préalables sur le périmètre du PLQ Cherpines,

vu la nécessité pour la Commune de disposer des crédits nécessaires à la réalisation des études techniques préalables visant à développer ses droits à bâtir,

vu l'exposé des motifs EM 25-2021, de février 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter que la Commune de Plan-les-Ouates, en tant que propriétaire de droits à bâtir, participe à la réalisation des études techniques préalables nécessaires à la concrétisation du futur PLQ N° 30'087 dit « Cherpines ».
2. D'ouvrir à cet effet un crédit de 100 000F destiné à financer les frais et honoraires relatifs à la réalisation des études techniques nécessaires à la concrétisation opérationnelle du Plan localisé de quartier dit « Cherpines ».
3. De comptabiliser la dépense prévue sous le point 2 à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
4. De consolider la somme relative au patrimoine financier conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des immeubles qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultats.
5. D'autoriser le Conseil administratif à signer tous les actes administratifs afférents.

SCA/YG/phz#91'378 – SF/PL – 09.02.2021

PROJET DE MOTION

Soutenons l'économie locale de Plan-les-Ouates

Considérant :

La commune de Plan-les-Ouates a toujours eu le souci d'encourager la solidarité avec les différent.e.s acteurs et actrices de la vie économique et sociale présent.e.s sur son territoire. En cette période de crise sanitaire qui affecte les petits commerces, nous souhaitons que cette solidarité puisse s'exprimer d'une manière concrète à leur égard.

En raison de ces circonstances exceptionnelles et en complément de l'aide aux associations, à l'économie et à la culture de CHF 200'000.- votée par le CM lors de l'élaboration du budget 2021, en se basant sur les projets réalisés par les communes de Lancy¹, la ville de Genève² et de Versoix³, nous souhaitons soutenir les commerçant.e.s et artisan.e.s de Plan-les-Ouates par la distribution de bons d'achat solidaire à chaque habitant.e de Plan-les-Ouates.

Cette action permettra non seulement de faire connaître les commerces de proximité, mais aussi d'encourager l'ensemble des habitant.e.s à soutenir l'économie locale.

En conséquence, sur proposition du Parti socialiste et des Vert.e.s de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif

par x oui, x non et x abstention

1. De mettre en oeuvre la distribution de bons d'achat solidaire à tous les habitant.e.s de Plan-les-Ouates d'un montant global de CHF 330'000.-, soit env. CHF 20.- à CHF 30.-⁴ / personne⁵
2. De prévoir un prélèvement pour un montant complémentaire maximal de CHF 330'000.- dans le budget de fonctionnement 2021.
3. De présenter, si nécessaire, une délibération pour un dépassement de budget.

Signataires : Glenna Baillon-Lopez, François Haas, Teo Kutner, Marion Logean, Nathalie Ruegger, Marco Solari, Dominique Tinguely, Pierre Torri.

¹ <https://www.lancy.ch/actualites/bon-de-solidarite>

² <https://www.geneve.ch/fr/actualites/covid-mesure-bons-achat-solidaires-prolongee-elargie>

³ <https://www.versoix.ch/news/commune/la-ville-de-versoix-offre-un-bon-de-chf-20-a-tous-ses-habitants-afin-d-aider-ses-commerces-de-proximite-4271>

⁴ En coupure si possible de CHF 5.--

⁵ Nombre d'habitant.e.s fin 2019 : 10661 arrondi à 11'000

Exposé des motifs

- La période que nous traversons depuis mars 2019 est exceptionnelle et particulière par sa dimension planétaire, sa gravité et ses conséquences multiples tant sur le plan sanitaire que financier, économique, politique, social et environnemental. L'enjeu est immense, les défis multiples et variés.
- Le modèle actuel de gestion de la crise montre souvent des fragilités et des manques selon l'échelle d'analyse. Une approche plurielle et diversifiée est donc indispensable.
- L'idée du bon d'achat solidaire n'est pas nouvelle. Des pratiques similaires ont vu le jour depuis l'automne, sous des formes différentes, à Carouge, Lancy, Versoix, Thônex et en ville de Genève. A Genève le dispositif mis en place a permis d'injecter 8.8 Millions de francs dans l'économie locale entre le 7 décembre 2020 et le 18 janvier 2021. Carouge prévoit d'investir 400000 pour 2021 pour distribuer un bon de 20 francs à la population et octroyer une participation de 20% sur des bons d'achat.
- Il nous semble une nécessité impérieuse de s'engager à soutenir les actrices et acteurs économiques locaux tels que, coiffeurs, instituts de soins, café restaurants, artisans, réparateurs de vélo, toutes personnes donnant des cours sur Plan-les-Ouates, imprimeur, graphiste, etc.
- L'aide n'est pas l'horizon de notre intention. Il s'agit plutôt ici d'une incitation à créer de l'activité économique et à redonner confiance aux consommatrices et consommateurs. Nous sommes donc sur le versant d'une politique d'investissement à l'effet multiplicateur, visant aussi à réorienter la consommation vers plus de proximité, de circuit court et d'éthique. Cette intention est aussi cohérente avec l'ambition « neutralité carbone 2050 » que le Conseil d'Etat a décrété fin 2019. N'oublions pas non plus la volonté exprimée par notre Conseil Municipal qui a approuvé la motion pour la réalisation d'un plan climat début 2020.
- La crise actuelle accélère sans concessions le basculement numérique d'où l'importance et l'intérêt d'encourager les habitantes et habitants de Plan-les-Ouates d'aller à la rencontre des actrices et acteurs locaux afin de favoriser la cohésion sociale et le bien vivre ensemble.

Nous vous invitons à soutenir cette motion, témoin de notre empathie et d'un fort sens pragmatique, en la renvoyant en commission pour une analyse plus approfondie et attentive.